

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de cette municipalité a adopté, à une séance ordinaire tenue le 4 mars 2019, les règlements suivants :

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 2019-390 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Règlement 2019-390

Règlement 2019-390 modifiant le plan d'urbanisme (règlement 2015-340) pour donner suite à l'adoption du règlement 16-355 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendu en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective, pour l'implantation de résidence en zone agricole.

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Règlement 2019-391

Règlement 2019-391 modifiant le règlement de zonage 2015-341 pour donner suite à l'adoption du règlement 16-355 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de rendre applicable la décision favorable de la CPTAQ rendu en date du 8 décembre 2015 (dossier numéro 378480) concernant la demande à portée collective, pour l'implantation de résidence en zone agricole.

Ces règlements sont déposés au bureau du directeur général de la municipalité, situé au 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche, ou vous pouvez en prendre connaissance pendant les heures normales de bureau.

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAROUCHE le 7 mars 2019.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le 7 mars 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 mars 2019.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier